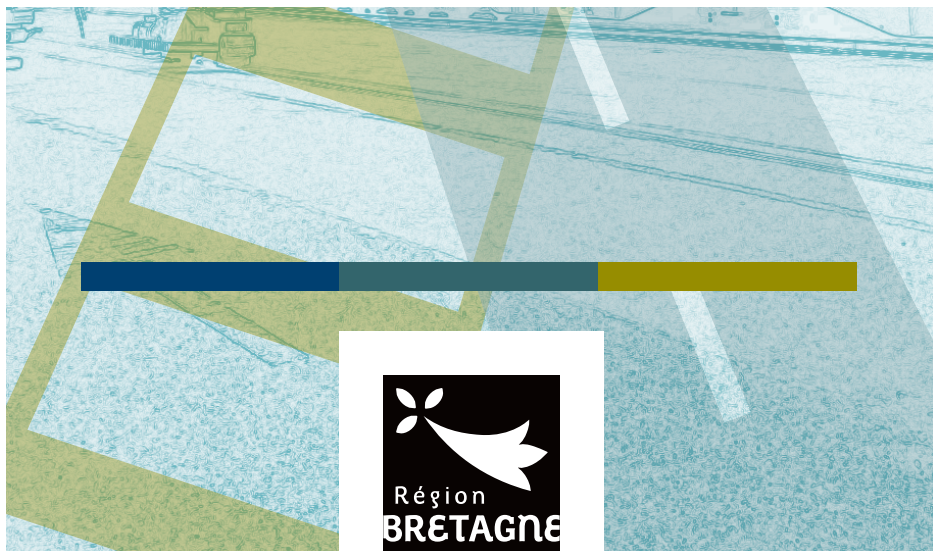




Mobilité des biens et des marchandises

Feuille de route pour la Bretagne 2026-2050



La feuille de route de la mobilité des biens et des marchandises est un document stratégique pour transformer **la logistique** en Bretagne dans une double temporalité, à court terme à horizon 2028, et à plus long terme à l'horizon 2050. Co-pilotée par l'État et la Région, elle vise à la fois à réduire l'impact environnemental du transport de marchandises tout en renforçant **la compétitivité économique & sociale** de la logistique en Bretagne. Le projet s'appuie sur quatre piliers majeurs : **la connaissance et la gouvernance partagée**, la compétitivité des activités logistiques, **la décarbonation des flux** et la territorialisation de la logistique. Ce cadre opérationnel, construit avec de multiples partenaires publics et privés, propose **trente actions concrètes** pour adapter les infrastructures et les usages aux défis économiques, sociaux, climatiques et territoriaux.

Conférence régionale logistique 2026



SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC – UN TERRITOIRE PÉNALISÉ PAR SA GÉOGRAPHIE ET SA FORTE DÉPENDANCE ROUTIÈRE

Le diagnostic met en évidence que **la Bretagne**, au regard de sa situation géographique **péninsulaire et périphérique**, se trouve à l'écart des grands flux européens. Cette configuration impose des distances de transport par la route plus longues, entraînant un **surcoût de 8 %** pour les entreprises régionales par rapport à la moyenne nationale. L'économie bretonne est caractérisée par une forte prédominance des **flux internes** (71 % du tonnage transporté) et une activité concentrée principalement à l'Est, notamment autour du hub logistique de Rennes.

Le système actuel repose massivement sur la **route**, qui capte **94,5 % de la part modale**, contre seulement **1,4 % pour le fer**. La dépendance aux hydrocarbures place la logistique au

4^e rang des postes d'émissions de gaz à effet de serre en région, que l'on estime à **10 % du total des émissions**.

Sur le plan socio-économique, les activités logistiques représentent 10 % des emplois bretons. Il y a des défis majeurs d'attractivité des métiers et des difficultés de recrutement dues au vieillissement de la population. Les conditions de travail sont également préoccupantes, avec un taux d'accidents du travail **deux fois supérieur** à la moyenne des autres secteurs d'activité.

Enfin, les infrastructures font face à la menace du **changement climatique**, notamment les risques de submersion marine qui pourraient impacter les axes routiers, ferroviaires et les ports littoraux à l'horizon 2050.

Centre de transports combiné de Rennes



LES GRANDES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

→ Axe Connaissances

Éclairer la décision par le partage d'informations

Cet axe vise à transformer la logistique, souvent méconnue, en un levier stratégique de souveraineté pour la Bretagne. L'objectif est de **produire et diffuser des connaissances actualisées** via des outils comme le **tableau de bord de la logistique coordonné par l'ORTB** et une nouvelle **cartographie des flux de marchandises** pour mieux planifier les infrastructures. La feuille de route prévoit également de **mieux informer les entreprises, notamment les PME et TPE, ainsi que les collectivités territoriales** sur les réglementations et les financements mobilisables.

→ Axe Compétitivité

Optimiser les flux et valoriser le capital humain

La compétitivité économique et sociale reposera notamment sur l'évolution des modèles logistiques vers plus de **résilience et de sobriété**. Les orientations prévoient à ce titre **d'assouplir les flux tendus** et de favoriser **l'économie circulaire** pour sécuriser les approvisionnements. L'innovation est aussi au cœur de cet axe, avec notamment le soutien à l'émergence de solutions technologiques bretonnes. Enfin, un effort majeur doit être porté sur **l'adaptation des compétences** (formation continue en supply chain) et l'amélioration des **conditions de travail** (santé et sécurité) pour pallier les difficultés de recrutement. Des actions pédagogiques doivent aussi renforcer **l'attractivité des métiers** auprès du grand public et des jeunes.



→ Axe Décarbonation

Accélérer la transition énergétique et le report modal

C'est un axe majeur de la Feuille de Route, avec l'ambition de réduire les émissions de GES de **47% d'ici 2050**. Les orientations privilégient la **mutualisation multi-acteurs** et la **massification des flux** pour optimiser le remplissage des véhicules. La démarche régionale de transport combiné **«Faire Fer»** prévoit des investissements massifs pour multiplier par six la part du rail, notamment via la modernisation du **centre de transport combiné de Rennes** et des lignes capillaires. Pour le transport routier, l'accent est mis sur le **renouvellement des flottes** et le déploiement d'un réseau d'avitaillement en **énergies alternatives** (électrique en particulier mais aussi bioGNV, hydrogène).

Les ports bretons sont également appelés à devenir des hubs logistiques de premier plan, pour les énergies bas-carbone et pour développer le **fret maritime** (notamment vélique).

→ Axe Territorialisation

Harmoniser les solutions à l'échelle locale

Cet axe vise à ancrer la logistique dans les réalités de chaque territoire, qu'il soit urbain ou rural. L'orientation principale est de structurer le dialogue via des **chartes logistiques locales** associant acteurs publics et privés pour organiser les livraisons du dernier kilomètre et la **cyclo-logistique**. Face à la rareté foncière, la feuille de route prévoit de définir un **maillage territorial d'entrepôts** pertinent et de réutiliser le foncier existant. Enfin, il s'agit de favoriser des modèles durables adaptés aux circuits courts et à la gestion locale des déchets.

LES ACTIONS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE

Les modalités de déclinaison des **trente actions** de la Feuille de Route seront définies par les parties prenantes elles-mêmes, chacun selon ses compétences et ses ressources mobilisables. Le rythme de chaque fiche action sera donc celui de la capacité de la Bretagne.

Des parties prenantes engagées

Cette feuille de route s'appuie sur l'animation de Bretagne Supply Chain (BSC) et sur la mobilisation de toutes les parties prenantes : l'État et ses agences, la Région Bretagne et ses différentes directions mais aussi les intercommunalités (EPCI) et les acteurs privés (industriels, distributeurs, prestataires transport et logistiques, organismes de formation, etc.). Dans un contexte de raréfaction des ressources et de montée en puissance des enjeux logistiques, chacun doit prendre sa part.

Des Groupes de travail pour faciliter la mise en œuvre des actions

Lors de la co-construction de la feuille de route par les parties prenantes, chaque action a été détaillée : ambition, modalités, objectifs et indicateurs, pilotes et contributeurs... Les modalités décrites dans chaque fiche action nécessitent pour la plupart des échanges et des coopérations entre les parties prenantes. Il a donc été décidé de mettre en place des groupes de travail pour favoriser ces coopérations. Les groupes de travail ont également pour mission de prioriser les modalités. En effet, s'il est important de travailler tous les axes de travail simultanément, il est impossible de mener toutes les actions de front. Les 30 actions ont été réparties dans 6 groupes de travail (GT) thématiques appuyés sur les 4 axes (connaissance, compétitivité & innovation, compétitivité & emploi-formation, décarbonation de la route, décarbonation et report modal, territorialisation).

La décarbonation de la logistique et la compétitivité constituent des priorités





- **157 millions** de tonnes de marchandises déplacées par an en Bretagne,
- **70 %** intra-Bretagne,
- **95 %** par la route,
- **45 %** des émissions de gaz à effet de serre du secteur du transport

BESOIN D'APPROFONDIR :

Toutes les données sur :
observatoire-transports-bretagne.fr



Actualité et animation de la feuille de route : bretagne-supplychain.fr



**POUR VOUS,
AVEC VOUS,
PARTOUT.**

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | www.bretagne.bzh

